SAIS de Saint-Junien

Service d'Accompagnement
à l'Insertion Sociale de Saint-Junien

LIVRET D'ACCUEIL

ASAPH
ESAT - SAIS de Saint- Junien
Etablissement et Service d'Aide par le Travail
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale

BIENVENUE

Madame, Monsieur,
Le **Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale** (SAIS) de Saint-Junien a pour objectif de vous faire accéder à une plus grande autonomie. Vous y trouverez un accompagnement pour vous aider dans différents domaines : administratif, psychologique, vie quotidienne, insertion professionnelle, ...

Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur la structure, ses missions, son fonctionnement, afin de faciliter vos démarches et vous donner une vision globale du service d'accompagnement.

Président de l'Association
ASAPH : **Mr Michel SELAS**

Directrice de l'ESAT :
Mme Anne-Laure BOURREAU
Tél. : **05 55 43 83 40**

SOMMAIRE

P.2 I Horaires d'ouverture
P.2 I L'équipe
P.3 I Votre accompagnement
P.5 I Votre admission
P.6 I Votre projet d'accompagnement personnalisé
P.6 I Motifs de fin d'accompagnement
P.7 I Votre participation au Conseil de la Vie Social (CVS)
P.8 I Vos droits et vos obligations
P.8 I Documents remis lors de votre admission
P.9 I Localisation

HORAIRES D'OUVERTURE

Le Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale est ouvert : **du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00.**

Le Service est présent à l'ESAT des Seilles chaque matin de : **8h30 à 9h00 et lors des repas du midi les mardis et jeudis.**

Le SAIS est **fermé les samedis**, si vous avez un problème, vous pouvez téléphoner au **05 55 02 44 31** ou au **06 84 43 02 69**, un professionnel vous répondra.

Le SAIS est **fermé les dimanches et jours fériés.**

L'ÉQUIPE

La Directrice
Anne-Laure Bourreau

Le chef de service éducatif
Olivier Ladroit

La secrétaire
Astrid Aloune

VOUS

L'équipe éducative
Audrey Hirat, Elisabeth Pereira, Sandra Pinlon

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est proposé sous différentes formes : **entretien individuel ou en couple, activités collectives, visite à domicile, accompagnement en tous lieux extérieurs**, ...

Il est organisé au SAIS, situé 15 boulevard Victor Hugo à Saint-Junien, véritable lieu d'**écoute, de rencontres et de convivialité**.

INFORMATIONS ET CONSEILS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Alimentation

Santé

Logement

Budget

Prendre soin de soi

Démarches administratives

Accès et maintien de vos droits

DÉPLACEMENTS – LOISIRS

Gestion du temps libre / Organisation des vacances

Déplacements

Inscription dans les activités associatives, culturelles et sportives

SOUTIENS ET MÉDIATIONS DANS LA VIE RELATIONNELLE ET AFFECTIVE

- Soutien dans les relations familiales, amicales, amoureuses, ...
- Soutien à la parentalité
- Soutien moral et psychologique
- Relation/ comportement

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Accompagnement dans les relations avec l'ESAT de Saint-Junien ou d'autres établissements (ESAT, foyer d'hébergement, foyer de vie, ...)
- ... Ou une entreprise du milieu ordinaire

VOTRE ADMISSION

1

PREMIER ENTRETIEN : OBJECTIFS

- s'assurer de votre envie de travailler avec le SAIS
- prendre en compte vos souhaits et vos besoins
- vous informer des modalités administratives et des différents documents qui rythmeront votre accompagnement (renseignement de la fiche d'accueil SAIS, contrat d'accompagnement, projet personnalisé, ...)

2

RÉUNION D'ÉQUIPE

- l'équipe se réunit, parle de votre situation, définit le nom de votre référent SAIS et binôme d'accompagnement ainsi que les premières actions à mettre en œuvre.

3

ENTRETIEN D'ADMISSION

- Présentation et signature du contrat d'accompagnement en votre présence, votre représentant légal (si vous êtes concerné), votre référent SAIS et la Direction.

4

PHASE D'OBSERVATION DURANT 6 À 12 MOIS

5

ÉLABORATION DE VOTRE PROJET PERSONNALISÉ

VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le projet d'accompagnement personnalisé est élaboré à partir de **vos attentes, de vos besoins et des possibilités du SAIS**.

Il est réalisé avec v**otre participation**, celle de **votre représentant légal** le cas échéant et **votre référent**. Votre référent est la personne du SAIS chargée du suivi de votre dossier administratif et du respect du bon déroulement de votre projet personnalisé.

Le projet d'accompagnement **fixe les objectifs et les moyens d'accompagnement** proposés par le SAIS afin d'essayer de vous rendre **plus autonome**.

L'emploi du temps et les modalités d'accompagnement sont définis avec vous, en tenant compte de vos contraintes et des possibilités du SAIS.

DOCUMENTS REMIS LORS DE VOTRE ADMISSION

- Le contrat d'accompagnement : il formalise la mise en place de l'accompagnement par le SAIS.
- Le livret d'accueil.
- Le règlement de fonctionnement : il définit vos droits et vos devoirs, nécessaires au respect des règles de vie du SAIS.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie : annexée au règlement de fonctionnement.

VOTRE PARTICIPATION AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le **Conseil de la Vie Sociale** permet de vous associer au fonctionnement du service et ainsi favoriser le dialogue.

Il est composé des représentants des familles, de vos représentants, des représentants des professionnels et de la direction. Il est présidé par un représentant des usagers.

Son rôle est de **donner son avis et faire des propositions** sur toutes questions intéressant le fonctionnement du SAIS :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités
- les projets de travaux et d'équipement
- l'affectation des locaux collectifs, ...

Il se réunit au minimum trois fois par an.

Vous pouvez à tout moment **solliciter vos représentants** dont les photos, noms et prénoms, sont visibles sur le tableau d'affichage au SAIS et à l'ESAT.

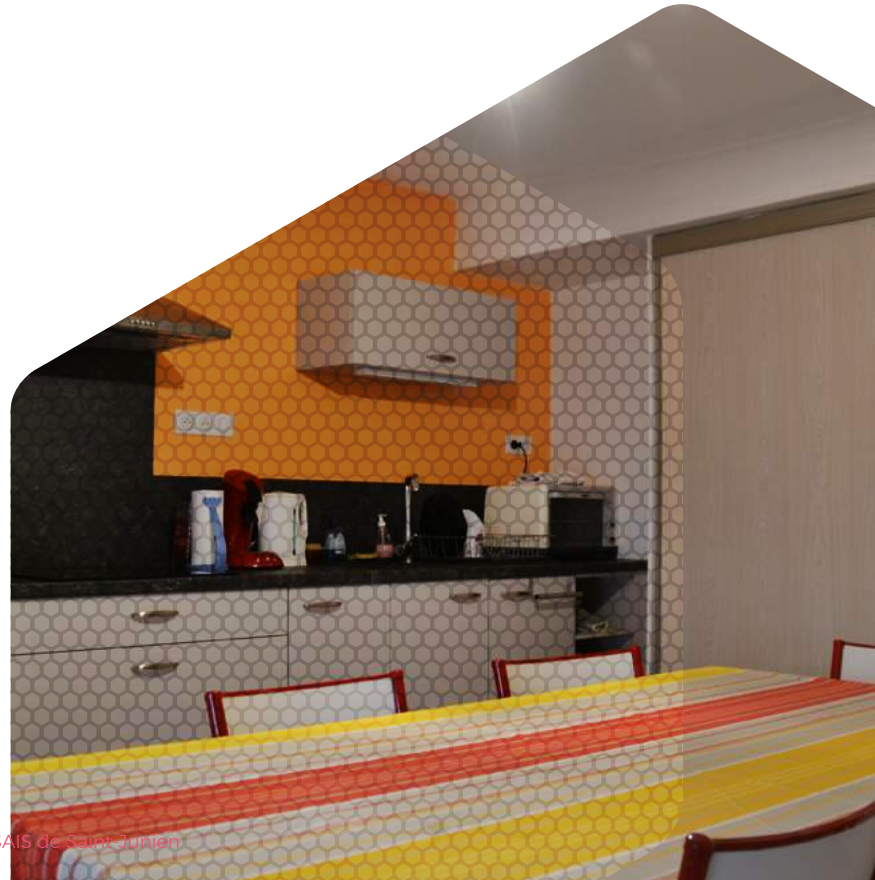

VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS

Le SAIS, s'engage à :

- vous **proposer un accompagnement personnalisé** adapté à vos besoins
- rechercher votre **consentement** éclairé
- vous **informer** sur votre accompagnement, le fonctionnement du service, ...
- respecter la **confidentialité** de vos informations
- respecter votre **vie privée, votre intimité**
- Vous garantir un **libre accès** à votre dossier administratif. Vous pouvez avoir accès à votre dossier, sur demande, auprès de votre référent, du chef de service éducatif ou de la Direction.

Vous vous engagez à :

- **respecter le règlement** de fonctionnement du SAIS
- avoir un **comportement respectueux** envers autrui
- **ne pas être violent** par les gestes ou par les mots
- **suivre les actions** définies dans votre projet personnalisé.

RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

À tout moment, vous pouvez solliciter l'aide d'une personne qualifiée pour faire valoir vos droits. Ces personnes qualifiées sont prévues pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement. La liste des personnes qualifiées se trouve en annexe 2 du règlement de fonctionnement et, est affiché au sein du SAIS.

Si vous êtes victime ou témoin de fait(s) de maltraitance : appelez le

3977

MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT

- **À votre demande :**

Vous ne souhaitez plus être accompagné par le SAIS.

- **À la demande du SAIS :**

- Les objectifs de votre projet personnalisé sont atteints.
- Vous ne respectez pas le règlement de fonctionnement du SAIS.
- Votre état de santé s'est aggravé et nécessite un accompagnement que le SAIS ne peut plus assurer.

- **À la demande de la CDAPH :**

La CDAPH peut décider, soit sur proposition de l'équipe du SAIS, soit de sa propre initiative, de ne plus vous orienter vers le SAIS.

LOCALISATION

SAIS de Saint-Junien
15 bvd Victor Hugo
87200 Saint-Junien
Tél. : 05 55 02 44 31
Mob. :06 84 43 02 69
sais.saintjunien@asaph.fr

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ET S'INSCRIRE DANS LA VIE SOCIALE

ASAPH

ESAT - SAIS de Saint- Junien

Etablissement et Service d'Aide par le Travail
Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale

15 boulevard Victor Hugo I 87 200 SAINT-JUNIEN
Tél. : 05 55 02 44 31 I Mob. : 06 84 43 02 69
E-mail : sais.saintjunien@asaph.fr

Direction : **Mme BOURREAU**
E-mail : esat.lesseilles.direction@asaph.fr

Conception © **LAgence.co** | Photos © **ESAT Les Seilles** | 01/18 | Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement dans le respect des normes environnementales par un imprimeur IMPRIMVERT | Merci de respecter l'environnement et de ne pas jeter ce document sur la voie publique. | Photographies non contractuelles.